

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2024

Décision du 29 août 2024

08.2024-50	TRANSPORTS ET MOBILITÉ OBJET : Demande de subvention à l'Etat, dans le cadre du Fonds Vert « Développer le covoiturage sur son territoire », pour la plateforme de mise en relation de covoiturage
-------------------	---

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°23.05.2023-01 du Conseil communautaire en date du 23 mai 2023 approuvant le diagnostic et le plan d'actions de la stratégie Mobilité issue de l'étude de refiguration d'un réseau de transports collectifs,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, proposé par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, appelé Fonds Vert,

CONSIDERANT que le Fonds Vert vise à soutenir les collectivités locales pour l'appui en ingénierie d'animation et de planification d'une part, et pour la mise en œuvre des projets d'autre part, notamment sur le développement du covoiturage,

CONSIDERANT l'opportunité de solliciter un soutien financier de l'Etat pour contribuer au financement d'actions opérationnelles en matière de covoiturage, et notamment l'animation et la promotion du covoiturage via la mise en place d'une plateforme de mise en relation de covoiturage,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de solliciter une aide financière auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles en matière de covoiturage du quotidien, et notamment la mise en place d'une plateforme de mise en relation, dans le cadre du dispositif « Fonds Vert – Développer le covoiturage sur son territoire », suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
	Montant € HT		Montant € HT
Plateforme de mise en relation de covoiturage	12 000 €	Etat – Fonds Vert « Développement du covoiturage »	6 000 €
		Autofinancement Clisson Sèvre et Maine Agglo	6 000 €
TOTAL	12 000 €	TOTAL	12 000 €

ARTICLE 2 : de signer tout acte relatif entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et l'Etat dans le cadre de ce dispositif.

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Envoyé en préfecture le 30/08/2024

Reçu en préfecture le 30/08/2024

Publié le 02/09/2024



ID : 044-200067635-20240829-08_2024_50-AU

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »